



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

REUNION DU 21 OCTOBRE 2019

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Baisnée – Mme Bastos – Mme Escroignard
M Jasemin – M Senecal

Assiste : M Le Nagard (Comité)

Excusé : M Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le CLUB RECEVANT.

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



COURRIERS DES CLUBS

BEZONS USO : Mail du 15 10 19

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur rencontre U12/U13 du 05 10 19

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 15 10 19

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur rencontre U12/U13 du 12 10 19

SOISY AM FC : Mail du 11 10 19

Pris note de l'inversion des rencontres de critérium U10/U11 du 19 10 19 à DEUIL ENGHIEU FC

Accord du club adverse

A l'avenir merci d'utiliser les demandes de dérogation sur Footclub

ENTENTE MMB : Mail du 21 10 19

Pris note des coordonnées de vos responsables de catégories :

Responsable Foot Animation : Patrick ESTEVES - Tél 06 98 69 95 58

Responsable U6/U7 : Boukhar AIT OALI OABRAHIM - Tél 06 18 45 31 76

Responsable U8/U9 : Mikaël DIRIL – Tél 06 29 28 83 91

Responsable U10/U11 : Patrick ESTEVES - Tél 06 98 69 95 58

Responsable U12/U13 : Patrick ESTEVES - Tél 06 98 69 95 58

FOSSÉS UF : Mail du 20 10 19

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire U9 soit 3 équipes U9

GONESSE RC : Mail du 19 10 19

Pris note du forfait non avisé de vos 3 équipes sur critérium U12/U13 du 19 10 19 à GARGES FCM

JOUY FC : Mail du 17 10 19

Pris note des coordonnées de vos responsables de catégories :

Responsable U6/U7 : Mickaël MONTEIRO NUNES – Tél 06 59 06 72 19

Responsable U8/U9 : Jeffrey SAVOUNIEN – Tél 06 44 76 16 05

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 17 10 19

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en U6 /U7 – U8 & U9, soit

3 équipes U6/U7

2 équipes U8

2 équipes U9

Le calendrier U12/U13 étant établi pour la 1^{ère} phase, la commission ne peut intégrer vos 2 équipes. Il vous sera possible de les engager sur la 2^{ème} phase.

MONTSOULT BAILLET US: Mail du 17 10 19

Pris note des coordonnées de votre responsable de catégories :

Responsable U8/U9 : Alain CASSAN - tél 06 09 20 80 78

Responsable U10/U11 : Alain CASSAN - tél 06 09 20 80 78

NEUVILLE AS : Mail du 17 10 19

Pris note des coordonnées de vos responsables de catégories :

Responsable U8/U9 : Jérôme BOULINGUEZ - tél 06 60 69 88 00

Responsable U10/U11 : Claire MONCOMBLE - tél 06 14 89 44 91

Responsable U12/U13 : Christophe RODON - tél 06 64 97 79 03

ST LEU FC : Mail du 14 10 19

Pris note de la non utilisation de la FMI sur rencontres de critérium U12/U13 du 12 10 19 à ENTENTE SSG pour 2 équipes : problème pour récupérer 2 rencontres

Pris note de la non utilisation de la FMI sur rencontres de critérium U12/U13 du 12 10 19 à CERGY PONTOISE FC : aucune tablette n'a été présentée par le club de CERGY PONTOISE FC

ST LEU FC : Mail du 18 10 19

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires U6/U7 soit 7 équipes U6/U7

Elles seront réparties sur les prochains plateaux de la façon suivante : 4 + 3

ST PRIX ES : Mail du 16 10 19

Pris note de la non utilisation de la FMI sur rencontres de critérium U12/U13 du 12 10 19 à BRUYERES BERNES
USM : aucune tablette n'a été présentée par le club de BRUYERES BERNES USM



VILLIERS JS : Mail du 16 10 19

Pris note du forfait avisé de vos équipes 5 & 6 sur rencontres de critérium U12/U13 du 19 10 19 contre ST LEU FC.
Pour modifier les dates de rencontre la commission vous demande d'utiliser les demandes de dérogation dans Footclub avant la date des rencontres.

VILLIERS JS : Mail du 18 10 19

Pris note de votre demande concernant le forfait non avisé de vos équipes U12/U13 du 12 10 19 à JOUY FC
Après vérification la commission annule l'amende : erreur administrative

CONVOCAATION

LUNDI 18 Novembre 2019 à 19 heures

La commission convoque :

- le dirigeant de L'équipe U12/U13 de **MONTSOULT BAILLET US** : Alain CASSAN
- le dirigeant de L'équipe U12/U13 de **L'ECLAIR DE PUISEUX** : Pierre ARJONA CARNOT
- l'arbitre de la rencontre de **MONTSOULT BAILLET US** : Thierry PRIOUR

Suite au match n° 22059352 du 12 10 19 – critérium U12/U13 à MONTSOULT BAILLET US

PLATEAU n° 2 - U8 / U9 du 9 Novembre 2019

Les clubs suivants sont susceptibles d'être centres

NIVEAU 1

ARGENTEUIL RFC
CERGY PONTOISE FC
ERMONT AS
FRANCONVILLE FC
OSNY FC
ST OUEN AS
VEXIN AS

NIVEAU 2 - U8

ADAMOIS OL
BELLOY ST MARTIN ASC
BEZONS USO
BRUYERES BERNES USM
ECOUEEN FC
FONTENAY FC
MARLY ES
MENUCOURT AS
PERSAN US
PUISEUX LOUVRES FC
ST LEU FC
SURVILLIERS AVENIR
VIARMES ASNIERES OL
VILLIERS JS



NIVEAU 2 - U9

ENTENTE BEAUMONT MOURS
ENTENTE BOISSY CHARS ARRONVILLE
BOUFFEMONT AC
CORMEILLAIS ACS
COURDIMANCHE AC
DOMONT FC
EAUBONNE CSM
ECLAIR DE PUISEUX
FOSSÉS UF
GOUSSAINVILLE FC
PARMAIN AC
ROISSY US
ST BRICE FC
SARCELLES AAS

FORFAIT GENERAL

CRITÉRIUM U10 / U11

EZANVILLE US : 3^{ème} Forfait entraînant le Forfait général équipe 1 – série 1
Amende : 25€

PARMAIN AC : 3^{ème} Forfait entraînant le Forfait général équipe 1 – série 1
Amende : 25€

CRITÉRIUM U12 / U13

BEAUMONT-MOURS ENT. : 3^{ème} forfait entraînant le Forfait général équipe 2 – série 2 – groupe B
Amende : 25€

MODIFICATION POULE A SERIE 1 - U10 / U11

Suite déclaration du Forfait général des équipes de Ezanville-Ecouen US et de Parmain AC par la commission, ces équipes sont remplacées en Série 1 Poule A par les équipes de Bouffémont AC et Domont FC 2.

Bouffémont AC prend la place d'Ezanville-Ecouen US

Domont Fc 2 prend la place de Parmain AC

La commission demande au secrétariat d'imprimer et de transmettre les feuilles de matchs correspondantes aux 2 clubs.



FESTIVAL FOOT U13

1^{er} TOUR SU SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les 3 premiers de chaque centre de 4 + 2 premiers du centre de 3 et certains meilleurs 4^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 18 Janvier 2020.

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront disponibles à partir du Mardi 22 Octobre 2019 et jusqu'au Jeudi 31 Octobre 2019, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

• *Les U12 / U12F (2008), les U13 / U13F (2007)*

• *Trois U11 / U11F (2009) par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)*

• *Sont autorisées les joueuses U14F (2006)*

4 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Mutation maximum par équipe dont 2 ayant changé de club hors période normale (suivant RG du DVOF)

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.



Centre n° 1 MENU COURT AS

VILLIERS JS 2 - MENU COURT AS 1 - ARGENTEUIL RFC 2 - JOUY FC 1

Centre n° 2 ARGENTEUIL FC

MONTMORENCY FC 1 - ARGENTEUIL FC 1 - ENTENTE SSG 1 - SOISY AM FC 3

Centre n° 3 GOUSSAINVILLE FC

VAUREAL FCM 2 - ADAMOIS OL 1 - GOUSSAINVILLE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 3

Centre n° 4 COSMO TAVERNY

GARGES FCM 3 - ERMONT AS 1 - COSMO TAVERNY 1 - BEZONS USO 2

Centre n° 5 ST OUEN AS

ST BRICE FC 2 - ST OUEN AS 3 - VILLIERS JS 3 - AUVERS ENNERY FC 1

Centre n° 6 LE THILLAY ESM

GAFEPB 1 - PARISIS FC 1 - LE THILLAY ESM 1 - ARGENTEUIL FC 2

Centre n° 7 SOISY AM FC

BEZONS USO 1 - SOISY AM FC 2 - DEUIL ENGHEN FC 2 - FRANCONVILLE FC 1

Centre n° 8 ERMONT AS

EAUBONNE CSM 1 - SOISY AM FC 1 - VIARMES ASNIERES OL 1 - ERMONT AS 2

Centre n° 9 ST BRICE FC

MONTIGNY OL 1 - ST LEU FC 2 - ARGENTEUIL RFC 3 - ST BRICE FC 1

Centre n° 10 ENTENTE SSG

PONTOISIENNE JS 1 - COSMO TAVERNY 2 - ENTENTE SSG 3 - ADAMOIS OL 2

Centre n° 11 ARGENTEUIL RFC

ARGENTEUIL RFC 4 - CERGY PONTOISE FC 1 - ECOUEN FC 1 - GARGES FCM 1

Centre n° 12 FRANCONVILLE FC

CERGY PONTOISE FC 2 - SARCELLES AAS 1 - CORMEILLAIS ACS 2 - FRANCONVILLE FC 2

Centre n° 13 ST LEU FC

ST OUEN AS 1 - ARGENTEUIL RFC 1 - ST LEU FC 4 - ENTENTE BOISSY CHARS ARRONVILLE 1

Centre n° 14 SARCELLES AAS

ROISSY US 1 - EAUBONNE CSM 2 - ENTENTE ESSG 4 - SARCELLES AAS 2

Centre n° 15 MONTSOULT BAILLET US

MONTMAGNY SPORTS 1 - GOUSSAINVILLE FC 2 - BRUYERES BERNES USM 1 - MONTSOULT BAILLET US

Centre n° 16 CORMEILLAIS ACS

FOSES UF 1 - CERGY PONTOISE FC 4 - PARISIS FC 2 - CORMEILLAIS ACS 1

Centre n° 17 DEUIL ENGHEN FC

DEUIL ENGHEN FC 1 - ST BRICE FC 3 - ST LEU FC 3 - ST OUEN AS 2

Centre n° 18 JOUY FC

FRANCONVILLE FC 3 - PERSAN US 2 - JOUY FC 2 - ENTENTE SSG 2

Centre n° 19 VAUREAL FCM

GARGES FCM 2 - GROSLAY FC 1 - VAUREAL FCM 1

Centre n° 20 VILLIERS JS

S LEU FC 1 - PERSAN US 1 - VILLIERS JS 1 - SARCELLES AAS 3



COUPE DU COMITE U12

1^{er} TOUR SU SAMEDI 9 NOVEMBRE 2019

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : **1 x 20 minutes** (sans mi-temps)

Poule de 3 : **2 x 15 minutes**

Les 2 premiers de chaque centre et certains meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 18 Janvier 2020

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront disponibles à partir du Mardi 22 Octobre 2019 et jusqu'au Jeudi 31 Octobre 2019, après cette date, ils seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

Les U12 et U12F (2007)

Sont autorisés trois U11 / U11F (2008) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).

Sont autorisés les joueuses U13F (2006).

Les U13 (2006) ne sont pas autorisés à participer.

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUB, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.



Centre n° 1 CHAMPAGNE SFC

CHAMPAGNE SFC 1 - ENTENTE SSG 3 - ECOUEN FC 1 - PUISEUX LOUVRES FC 1

Centre n° 2 FOSSES UF

SARCELLES AAS 1 - CERGY PONTOISE FC 1 - ENTENTE SSG 2 - FOSSES UF 1

Centre n° 3 BEZONS USO

BEZONS USO 2 - ARGENTEUIL FC 2 - VEXIN AS 2 - SARCELLES AAS 2

Centre n° 4 PONTOISIENNE JS

PONTOISIENNE JS 1 - JOUY FC 1 - VILLIERS JS 3 - ST LEU FC 2

Centre n° 5 GONESSE RC

VILLIERS JS 2 - LE THILLAY ESM 1 - GONESSE RC 3 - FRANCONVILLE FC 2

Centre n° 6 ARNOUVILLE FAS

COSMO TAVERNY 1 - PARISIS FC 1 - ARNOUVILLE FAS 1 - MARLY ES 1

Centre n° 7 GROSLAY FC

ST OUEN AS 1 - GROSLAY FC 1 - FRANCONVILLE FC 1 - ST LEU FC 1

Centre n° 8 COURDIMANCHE AS

COURDIMANCHE AS 1 - ST BRICE FC 2 - COSMO TAVERNY 2 - ARGENTEUIL RFC 4

Centre n° 9 GARGES FCM

GARGES FCM 1 - PERSAN US 1 - CORMEILLAIS ACS 2 - ENTENTE SSG 1

Centre n° 10 ENTENTE MMB

ST OUEN AS 3 - ENTENTE MMB 1 - VEXIN AS 1 - GARGES FCM 3

Centre n° 11 ST PRIX ES

ST LEU FC 3 - SOISY AM FC 1 - ST PRIX ES 1 - ERMONT AS 1

Centre n° 12 MONTIGNY OL

VAUREAL FCM 1 - GOUSSAINVILLE FC 4 - MONTIGNY OL 2 - AUVERS ENNERY FC 1

Centre n° 13 CERGY PONTOISE FC

GONESSE RC 2 - CERGY PONTOISE FC 3 - ST OUEN AS 2 - NEUVILLE AS 1

Centre n° 14 ECOUEN FC

GONESSE RC 1 - ECOUEN FC 2 - ELCAIR DE PUISEUX 1 - JOUY FC 2

Centre n° 15 MONTMAGNY SPORTS

FRANCONVILLE FC 3 - MOTMAGNY SPORTS 1 - MAGNY FC 1 - ST PRIX ES 2

Centre n° 16 ERAGNY AS

ERAGNY AS 2 - OSNY FC 2 - GOUSSAINVILLE FC 3 - ADAMOIS OL 2

Centre n° 17 PARISIS FC

ERMONT AS 2 - PARISIS FC 2 - SOISY AM FC 2 - ARGENTEUIL RFC 3

Centre n° 18 EAUBONNE CSM

EAUBONNE CSM 2 - GOUSSAINVILLE FC 2 - BEZONS USO 1 - BEAUCHAMP AS 2

Centre n° 19 VIARMAES ASNIERES OL

ARGENTEUIL RFC 2 - CERGY PONTOISE FC 2 - MONTIGNY OL 1 - VIARMES ASNIERES OL 1

Centre n° 20 MARLY LES

MARLY ES 2 - ENTENTE MMB 2 - GARGES FCM 2 - DEUIL ENGHEN FC 2

Centre n° 21 BEAUCHAMP AS

ERAGNY AS 3 - FRANCONVILLE FC 4 - BEAUCHAMP AS 1 - ST BRICE FC 1

Centre n° 22 OSNY FC

OSNY FC 1 - MONTMORENCY FC 2 - SOISY AM FC 3 - DEUIL ENGHEN FC 1

Centre n° 23 BELLOY ST MARTIN ASC

GOUSSAINVILLE FC 1 - ECOUEN FC 3 - BELLOY ST MARTIN ASC1 - CERGY PONTOISE FC 4



Centre n° 24 MONTMORENCY FC

MONTMORENCY FC 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 - SARCELLES AAS 3 - ERAGNY AS 1

Centre n° 25 DOMONT FC

ENTENTE SSG 4 - CORMEILLAIS ACS 1 - DEUIL ENGHIEU FC 3 - DOMONT FC 1

Centre n° 26 ADAMOIS OL

ARGENTEUIL FC 1 - EAUBONNE CSM 1 - ADAMOIS OL 1 - ST LEU FC 4

Centre n° 27 PERSAN US

PERSAN US 2 - COURDIMANCHE AS 2 - ARGENTEUIL RFC 1 - VILLIERS JS 1

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel de feuille de match n° 22032409 du 12 10 19 – critérium U13 Avenir contre FRANCONVILLE FC

ERMONT AS : 1^{er} appel de feuille de match n° 22016116 du 05 10 19 – critérium U11 Avenir contre GARGES FCM 1

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH

SOISY AM FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 22032445 du 05 10 19 – critérium U12 Avenir contre CORMEILLAIS ACS

1^{er} APPEL - COORDONNEES REFERENTS EQUIPES

La commission demande aux clubs suivants de lui confirmer pour **Lundi 4 Novembre dernier délai**, les n° de tél de leur responsable de catégories :

CHAMPAGNE SFC :

Tél du responsable U12/U13 : Najeh SAIDI

CHAUMONTEL LUZARCHES AS :

Tél du responsable U8/U9 : Samir BENOUDANE

DOMONT FC :

Tél du responsable U6/U7 : Alexis + Nom

Tél du responsable U8/U9 : Philippe + Nom

Tél du responsable U10/U11 : Michel + Nom

FRANCONVILLE FC :

Tél du responsable U10/U11 : Frédéric HERLEMONT

Tél du responsable U12/U13 : Gilles COQUAUD

MAGNY FC :

Tél du responsable U6/U7 : Jérôme SECQ

ST OUEN AS :

Tél du responsable U6/U7 : Laurent PLESEL

Tél du responsable U8/U9 : Moussa TOUNGARA

Tél du responsable U10/U11 : Ibrahim DIA

Tél du responsable U12/U13 : Pierre THELUS



AMENDES

GONESSE RC : 1^{er} forfait non avisé de vos 3 équipes sur critérium 12/U13 du 19 10 19 à GARGES FCM
Amende : 7€ x 3 = 21€

ENTENTE SSG : Feuille de match n° 22032271 irrégulière du 12 10 19 – critérium U11 Avenir (manque score du match)
Amende : 10€

ENTENTE SSG : Licence manque sur feuille de match n° 22032294 du 05 10 19 – critérium U10 Avenir à PARISIS FC
Amende : 10€

CERGY PONTOISE FC : Licence manque sur feuille de match n° 22032292 du 28 09 19 – critérium U10 Avenir à ST BRICE FC
Amende : 10€

SECTION FEMININES

RAPPEL REGLEMENT ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes, qui seront soumises à amendes dès les premières journées suivant les vacances :

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :
 - o 1^{er} = 7€
 - o 2^{ème} = 10€
 - o 3^{ème} = 16 + Forfait Général = 26€
- Le Forfait général de 26€ est imputé même au forfait avisé.
- Absence non excusée en U9F = 10€
- Joueuse inscrite sur la feuille de match non licenciée = 120€
- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = 80€
- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) = 10€
- Non réception de la feuille de match après deux relances = 15€
- L'arbitrage à la touche doit être assuré sur tous les matchs :
 - o Joueuses remplaçantes obligatoirement en U13F
 - o Dirigeants en U11F
 - o Joueuses remplaçantes ou dirigeants en U16F à 8, U19F à 8 et Séniors F à 8.
- Les zones techniques (banc des remplaçantes et des éducateurs) en Foot à 8 sont placées à droite et à gauche du But de Foot à 11 (personne au milieu du terrain).
- Les licences sont obligatoires (l'éducateur doit se rendre au match muni de la liste avec photos Footclub ou de l'application Foot Compagnon), il en va de la responsabilité de l'éducateur de l'équipe et du Club recevant.
- **L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.**



COURRIERS CLUBS

FOSES FU Mail du 18/10/19

Pris note de l'engagement d'une équipe en U13F en entente avec ADAMOIS OL. Nous vous confirmons cette entente. Accord des deux clubs.

ST PRIX ES Mail du 16/10/19

Pris note de la confirmation de l'engagement de votre équipe en U13F.

PLATEAUX ET CRITERIUMS

Comme cela a été expliqué lors de la réunion du Football Féminin en Juin 2019, une phase de brassage aura lieu jusqu'aux vacances de la Toussaint et les licences seront alors vérifiées pour la création des poules.

PLATEAU 2 U9F – HALLOWEEN:

- Samedi 09 Novembre 19

PLATEAU ET CRITERIUMS U11F Journée 1 :

- Samedi 16 Novembre 19

CRITERIUMS U13F Journée 1 :

- Samedi 09 Novembre 19

Toutes les feuilles de matchs de brassage, de rassemblements U11F et de plateau U9F vont être envoyées sur la messagerie officielle des Clubs et peuvent être retrouvées dans la rubrique Documents – Formulaires – Football Féminin du site internet.

PLATEAU HALOWEEN U9 F du 09/11/2019						
N°	CLUB RECEVANT	ADRESSE	DEBUT DES RENCONTRES	CLUBS VISITEURS	Nb	Nb JOUEUSES
1	JOLY SEBASTIEN N° 06 01 75 41 95	BOULEVARD ANDRE BREMONT	10H30	ST LEU FC		
				ADAMOIS OL	1	7
				ARGENTEUIL FC	1	7
				CERGY PONTOISE FC	1	7
				COSMO TAVERNY	1	7
				DOMONT FC (2)	2	14
				ENT SSG	1	7
				ENT ST LEU MMB (2)	2	14
				ERMONT AS	1	7
				FOSES FU (2)	2	14
				GARGES FCM	1	7
				GONESSE RC	1	7
				PARISIS FC (3)	3	21
				PERSAN US 03	1	7
				RFC ARGENTEUIL (2)	2	14
				SARCELLES AAS	1	7
SOISY FC	1	7				
ST OUEN AUMONE	1	7				
ST PRIX ES	1	7				
VIARMES FC (2)	2	14				
TOTAL					26	182



ENGAGEMENTS

U9F		U11F RASSEMBLEMENT		U11F CRITERIUM		U13F	
1	ADAMOIS OL	1	CERGY PONTOISE FC 2	1	ADAMOIS OL	1	ENT ADAMOIS FOSSES 1
2	ARGENTEUIL FC	2	COSMO TAVERNY	2	ARGENTEUIL FC	2	ARGENTEUIL FC
3	CERGY PONTOISE FC	3	DOMONT FC 2	3	CERGY PONTOISE FC 1	3	BEZONS USO
4	COSMO TAVERNY	4	ENT SSG 2	4	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	4	BRUYERES/BERNE USM
5	DOMONT FC (2)	5	PARISIS FC 2	5	DOMONT FC 1	5	CERGY PONTOISE FC
6	ENT SSG	6	RFC ARGENTEUIL 2	6	ENT SSG 1	6	COSMO TAVERNY
7	ENT ST LEU MMB (2)	7	SARCELLES AAS	7	ENT ST LEU MMB	7	ENT LE THILLAY VAUD'HERLAND
8	ERMONT AS	8	ST OUEN AUMONE AS 2	8	ERAGNY AS	8	ENT SSG
9	FOSSES FU (2)	9		9	ERMONT AS	9	ENT ST LEU MMB
10	GARGES FCM	10		10	FOSSES FU	10	ERAGNY AS
11	GONESSE RC	11		11	FRANCONVILLE FC	11	ERMONT AS
12	PARISIS FC (3)	12		12	GARGES FCM	12	FOSSES FU
13	PERSAN US 03	13		13	GONESSE RC	13	FRANCONVILLE FC
14	RFC ARGENTEUIL (2)	14		14	JOUY LE MOUTIER FC	14	GARGES FCM 1
15	SARCELLES AAS	15		15	MONTMORENCY FC	15	GARGES FCM 2
16	SOISY FC	16		16	PARISIS FC 1	16	GONESSE RC
17	ST OUEN AUMONE	17		17	PONTOISIENNE JS	17	JOUY LE MOUTIER FC
18	ST PRIX ES	18		18	PUISEUX LOUVRES FC	18	MONTMORENCY FC
19	VIARMES FC (2)	19		19	RFC ARGENTEUIL 1	19	OSNY FC
20		20		20	ST BRICE FC	20	PARISIS FC 1
21		21		21	ST OUEN AUMONE 1	21	PARISIS FC 2
22		22		22	VIARMES FC	22	PERSAN US 03 1
23		23		23	SOISY FC	23	PERSAN US 04 2
24		24		24		24	RFC ARGENTEUIL 1
25		25		25		25	RFC ARGENTEUIL 2
26		26		26		26	SARCELLES AAS 1
27		27		27		27	SARCELLES AAS 2
28		28		28		28	SOISY FC
29		29		29		29	ST BRICE FC
30		30		30		30	ST OUEN AUMONE AS
31		31		31		31	ST PRIX ES
32		32		32		32	VIARMES FC
						33	ENT ADAMOIS FOSSES 2
						34	



CALENDRIERS CRITERIUM U11 F ET U13 F

Les feuilles de matches U11 F sont à retirer à partir du 28 Octobre 2019 jusqu'au 7 Novembre 2019.

District du Val d'Oise
CALENDRIER U11F à 8
Phase 1

GROUPE A

Alt.	GROUPE A	N° CLUB	LIEUX	COUP D'ENVOI
1	PARISIS FC	580489	Stade Municipal, rue du Général de gaulle, Pierrelaye	10H00
2	ENT SSG	517328	COMPLEXE SPORTIF MICHEL HIDALGO, TERRAIN ALBERT TALAR, 2 BOULEVARD DE L'ENTENTE à ST GRATIEN	11H00
3	GONESSE RC	510506	ST ADE COGNEVAUT, 3 RUE DU COMMANDANT MFOURNEAU à GONESSE	11H00
4	ARGENTEUIL RFC	590534	Stade Roger Ouvrard, 2 allée Romain Rolland, Argenteuil	11H00
5	ST BRICE FC	527269	STADE LEON GRAFFIN, 2 RUE DE LA FORET à ST BRICE	11H00
6	ERAGNY AS	511000	Stade de la Butte, 79-99 rue de pierrelaye, Eragny	10H30

GROUPE DE 6

01	02	03	04	05
1-2	3-1	1-4	5-1	1-6
6-3	2-4	3-5	4-6	5-2
4-5	5-6	6-2	2-3	3-4
16/11	30/11	14/12	18/01	01/02

9+

GROUPE B

Alt.	GROUPE B	N° CLUB	LIEUX	COUP D'ENVOI
1	GARGES FCM	522695	STADE PIERRE DE COUBERTIN, 2 AVENUE JOLIOT CURIE	11H00
2	CERGY PONTOISE FC	551988	Stade des Maradas, passage du Lycée	11H00
3	ADAMOIS OL	540630	stade PH-Grante, Avenue P.Tomeau, l'Isle Adam	11H00
4	DOMONT FC	513926	Stade des Fauvettes, rue de Paris, Domont	10H30
5	ERMONT AS	551390	stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont	11H00
6	ARGENTEUIL FC	551444	Stade Jean Jaurès, 30 rue J-J Rousseau, Argenteuil	11H00

GROUPE DE 6

01	02	03	04	05
1-2	3-1	1-4	5-1	1-6
6-3	2-4	3-5	4-6	5-2
4-5	5-6	6-2	2-3	3-4
16/11	30/11	14/12	18/01	01/02

GROUPE C

Alt.	GROUPE C	N° CLUB	LIEUX	COUP D'ENVOI
1	VIARMES FC	500681	Complexe Maspoli, rue Jean Moulin, Viarmes	11H00
2	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	590322	Stade du grand parc, chemin de Coye, Chaumontel	11H00
3	SOISY FC	509431	Stade Albert Schweitzer, rue d'Andilly, Soisy/Montmorency	11H00
4	ENT.MME ST LEU	580487	Stade des Andrésy, Bd André Brémont, St Leu la Forêt	10H00
5	FRANCONVILLE FC	500578	Stade Jean Rolland, rue des pommiers saulniers, Franconville	11H00
6	MONTMORENCY FC	546116	Parc des sports N.Mandela, 2 rue de la butte aux pères, Montmorency	11H00

GROUPE DE 6

01	02	03	04	05
1-2	3-1	1-4	5-1	1-6
6-3	2-4	3-5	4-6	5-2
4-5	5-6	6-2	2-3	3-4
16/11	30/11	14/12	18/01	01/02

GROUPE D

Alt.	GROUPE D	N° CLUB	LIEUX	COUP D'ENVOI
1	ASSOA	518488	Parc des sports, Bd Ducher, St Ouen L'auvergne	11H00
2	FOSSÉS FU	542402	Stade Auguste Delaune, rue du grand Trenblay, Fossés	10H00
3	JOUY LE MOUTIER	533517	Stade des merisiers, rue claude debussy, Jouy le moutier	11H00
4	PONTOISIENNE JS	550783	Terrain de la pépinière Bd de l'Europe, Pontoise	11H00
5	PUISEUX LOUVRES	520871	Stade rue André Malraux, Louvres	11H00
6	EXEMPT		-	-

GROUPE DE 6

01	02	03	04	05
1-2	3-1	1-4	5-1	1-6
6-3	2-4	3-5	4-6	5-2
4-5	5-6	6-2	2-3	3-4
16/11	30/11	14/12	18/01	01/02



Les feuilles de matches u13 F sont informatisées.

District du Val d'Oise
CALENDRIER U13 F à 8
Phase 1

GROUPE A

AR.	GROUPE A	N° CLUB	LIEUX	COUP D'ENVOI
1	CERGY PONTOISE FC	551988	STADE DES MARADAS - PASSAGE DU LYCEE	11H00
2	ERAGNY FC	511000	STADE DE LA BUTTE, ROUTE DE PIERRELAYE	10H30
3	ERMONT AS	551390	STADE RENOIR, RUE DU SYNDICAT	11H00
4	PARISIS FC 1	580489	ROUTE DU GENERAL DE GAULLE A PIERRELAYE	10H00
5	RFC ARGENTEUIL 1	590534	STADE ROGER OUVREARD, 2 ALLEE ROMAIN ROLLAND	11H00
6	SARCELLES AAS 1	500695	STADE LEO LAGRANGE, RUE DU STADE	11H00

GROUPE DE 6

01	02	03	04	05
1-2	3-1	1-4	5-1	1-6
6-3	2-4	3-5	4-6	5-2
4-5	5-6	6-2	2-3	3-4
09/11	23/11	07/12	14/12	11/01

GROUPE B

AR.	GROUPE B	N° CLUB	LIEUX	COUP D'ENVOI
1	GARGES FCM 1	522695	STADE PIERRE DE COUBERTIN, 2 AVENUE JOLIOT CURIE A GARGES	11H00
2	ENT SSG	517328	COMPLEXE SPORTIF MICHEL HIDALGO, TERRAIN ALBERT TALAR, 2 BOULEVARD DE L'ENTENTE A ST GRATIEN	11H00
3	ST BRICE	527269	STADE LEON GRAFFIN, 2 RUE DE LA FORET A ST BRICE	11H00
4	PARISIS FC 2	580489	ROUTE DU GENERAL DE GAULLE A PIERRELAYE	10H00
5	ARGENTEUIL FC	551444	STADE JEAN JAURES, 30 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU A ARGENTEUIL	11H00
6	SARCELLES AAS 2	500695	STADE LEO LAGRANGE, RUE DU STADE	11H00

GROUPE DE 6

01	02	03	04	05
1-2	3-1	1-4	5-1	1-6
6-3	2-4	3-5	4-6	5-2
4-5	5-6	6-2	2-3	3-4
09/11	23/11	07/12	14/12	11/01

GROUPE C

AR.	GROUPE C	N° CLUB	LIEUX	COUP D'ENVOI
1	COSMO TAVERNY	549307	STADE JEAN BOUIN, RUE DEMONTMORENCY	10H00
2	ENT MMB ST LEU	580487	BOULEVARD ANDRE BREMONT A ST LEU	10H30
3	RFC ARGENTEUIL 2	590534	STADE ROGER OUVREARD, 2 ALLEE ROMAIN ROLLAND A ARGENTEUIL	11H00
4	GONESSE RC	510506	STADE COGNEVAUT, 3 RUE DU COMMANDANT M.FOURNEAU A GONESSE	11H00
5	VIARMES FC	500681	STADE MASPOIL, RUE JEAN MOULIN A VIARMES	11H00
6	PERSAN US 03 1	550638	STADE LOUIS ODINOT, RUE ETIENNE DOLET A PERSAN	11H00

GROUPE DE 6

01	02	03	04	05
1-2	3-1	1-4	5-1	1-6
6-3	2-4	3-5	4-6	5-2
4-5	5-6	6-2	2-3	3-4
09/11	23/11	07/12	14/12	11/01

GROUPE D

AR.	GROUPE D	N° CLUB	LIEUX	COUP D'ENVOI
1	GARGES FCM 2	522695	STADE PIERRE DE COUBERTIN, 2 AVENUE JOLIOT CURIE A GARGES	11H00
2	ENT ADAMOIS FOSSES 2	540630	STADE PHILIPPE GRANTE, 5 AVENUE PAUL THOUREAU A LISLE ADAM	11H00
3	JOUY LE MOUTIER FC	533517	STADE DES MERISIERS - RUE CLAUDE DEBUSSY A JOUY LE MOUTIER	11H00
4	ASSOA	518488	PARC DES SPORTS, BOULEVARD DUCHER A ST OUEN L'AUMONE	11H00
5	OSNY FC	519844	STADE CHRISTIAN LEON - RUE DE CHARS A OSNY	11H00
6	PERSAN US 03 2	550638	STADE LOUIS ODINOT, RUE ETIENNE DOLET A PERSAN	11H00

GROUPE DE 6

01	02	03	04	05
1-2	3-1	1-4	5-1	1-6
6-3	2-4	3-5	4-6	5-2
4-5	5-6	6-2	2-3	3-4
09/11	23/11	07/12	14/12	11/01

GROUPE E

AR.	GROUPE E	N° CLUB	LIEUX	COUP D'ENVOI
1	MONTMORENCY FC	546116	2 CHEMIN BUTTE AUX PERES - ENTREE C A MONTMORENCY	11H00
2	BRUYERES BERNES USM	524664	ROUTE DE BORAN A BRUYERES SUR OISE	11H00
3	FRANCONVILLE FC	500578	112 RUE DES POMMIERS SAULNIER A FRANCONVILLE	11H00
4	LE THILLAY VAUD'HERLA	519763	STADE MUNICIPAL, CHEMIN DE ST DENIS AU THILLAY	11H00
5	BEZONS USO	530279	COMPLEXE SPORTIF JEAN MOULIN, 44 RUE FRANCIS DE PRESSENSE A BEZONS	11H00
6	ENT ADAMOIS FOSSES 2	540630	STADE PHILIPPE GRANTE, 5 AVENUE PAUL THOUREAU A LISLE ADAM	11H00
7	ST PRIX ES	507985	Stade Georges Glatigny, 27 me Pasteur et Victor Hugo, A ST PRIX	11H00
8	SOISY FC	509431	40 RUE D'ANDILLY A SOISY/MONTMORENCY	11H00

GROUPE DE 8

JOUER QUE 5 JOURNEES

01	02	03	04	05	06	07
1-8	1-2	3-1	1-4	5-1	1-6	7-1
7-2	8-3	2-4	3-5	4-6	5-7	6-8
3-6	4-7	5-8	6-2	7-3	8-1	2-5
5-4	6-5	7-6	8-7	2-8	3-2	4-3
09/11	23/11	07/12	14/12	11/01		



ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON


Les clubs intéressés par l'organisation des manifestations ci-dessous, sont priés de proposer leur candidature par écrit à l'attention de la Commission Football d'Animation au plus tard le 6 Janvier 2020

FINALE DEPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 4 AVRIL 2020
(Toute la Journée)
(3 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

FINALE DEPARTEMENTALE COUPE DU COMITE U12 le SAMEDI 23 MAI 2020
(2 Terrains à foot à 8 sur le même site)

FINALE DEPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 25 AVRIL 2020
(Toute la Journée)
(2 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

JOURNEE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 6 JUIN 2020 (Matin & Après-Midi)
(4 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)



Prochaine Réunion
Lundi 4 Novembre 2019
à partir de 18 h 30